

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT SA CLASSE SUPERIEURE

SESSION 2022

49 candidats inscrits -> 31 présents -> 29 admissibles -> 27 admis (/30 postes)

admissibilité	Moyenne : 11,23/20	Note maxi : 16/20	Note mini : 8,5/20
admission	Moyenne : 12,4 /20	Note maxi : 15,10/20	Note mini : 10,20/20

ADMISSIBILITE : REDACTION D'UNE NOTE DE SYNTHESE

Le sujet proposé (lutte contre le décrochage scolaire) a été correctement traité dans l'ensemble.

Le plan suggéré par le sujet a été suivi par les candidats dont plus de la moitié n'a pas assez développé les moyens de remédiation au décrochage scolaire.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de plan unique. Les candidats peuvent présenter leur raisonnement selon le mode qui leur paraît le plus pertinent et cohérent.

Les candidats qui se contentent d'extraire les éléments du dossier de les reproduire à l'identique sans les mettre en perspective avec le sujet ne peuvent obtenir de note dépassant la moyenne.

La maîtrise de la langue française fait parfois défaut : deux candidats ont commis plus de 25 fautes (orthographe, grammaire mais aussi conjugaison) et ont, de ce fait, été sanctionnés.

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT SA CLASSE EXCEPTIONNELLE

24 candidats -> 12 admissibles -> 12 admis en liste principale (/12 promotions possibles) et 4 en liste complémentaire

admissibilité	Moyenne : 11,94/20	Note maxi : 14,25/20	Note mini : 11/20
admission	Moyenne LP : 13,92/20	Note maxi LP : 14,80/20	Note mini LP : 13/20

ADMISSIBILITE : RAEP

La majorité des candidats se concentre exclusivement sur leur parcours professionnel au sein de la fonction publique.

Les expériences issues du secteur privé, les acquis provenant du monde associatif de même que la formation initiale sont ainsi survolés voire totalement passés sous silence.

A contrario, quelques rares candidats sont parvenus à valoriser les compétences et connaissances acquises grâce à leur investissement en tant que bénévole.

La rubrique formation est diversement traitée. Ces données peuvent pourtant éclairer la personnalité du candidat. A souligner, des formations d'adaptation au poste (ex. : adjoint-gestionnaire) ont été omises.

Admission : appréciations communes aux deux examens

EPREUVE D'ADMISSION : ENTRETIEN AVEC LE JURY

APPRECIATIONS COMMUNES AUX DEUX EXAMENS

- Pour présenter leur parcours, les acquis de leur expérience professionnelle et leurs atouts, les candidats disposent de 10 mn pour l'examen de classe supérieure et de 5mn pour celui de classe exceptionnelle.

Un tiers n'a pas respecté ce paramètre, majoritairement en présentant un exposé trop bref. Les candidats dépassant le temps imparti ont été arrêtés par le jury.

S'entraîner en se chronométrant est le meilleur moyen pour maîtriser cette partie de l'épreuve.

- L'absence de plan ou le non-respect de celui annoncé est un travers fréquemment observé.
- Une présentation fondée une liste de postes et/ou de tâches ne correspond pas aux attentes de l'exercice. Dégager les compétences et connaissances acquises est essentiel.
- Si un parcours diversifié peut faciliter une présentation dynamique, l'essentiel pour le jury est de percevoir que le candidat s'est investi dans ses fonctions et sait donner du sens à ses missions.
- La qualité d'expression est très variable. Les candidats doivent privilégier l'emploi d'un vocabulaire aussi précis que varié.
- Le jury cherche à évaluer le degré de maîtrise de l'environnement professionnel des candidats. Ceux qui connaissent à la fois la réglementation et démontrent qu'ils en comprennent les enjeux se démarquent des autres. A fortiori pour l'examen de classe exceptionnelle.
- Souvent les réponses ont été jugées superficielles, y compris dans les domaines d'activité propres aux candidats. N'hésitez pas à approfondir vos connaissances.
- La curiosité intellectuelle est un atout supplémentaire. Les candidats qui en ont fait preuve se distinguent de ceux qui n'ont pas cette ouverture d'esprit.
- Disposer de connaissances encyclopédiques n'est pas l'enjeu. Toutefois, une culture administrative large est appréciée.
- Le jury a été surpris qu'un des candidats ne connaisse pas son ministère de rattachement de même qu'un des principes fondamentaux de l'Education nationale.
- La motivation du candidat doit être clairement exprimée et être sincère. Souhaiter davantage de responsabilités mais sans pouvoir en exposer aucune ne peut convaincre.

La vice-présidente du jury